

**La Brosse-Montceaux Animations**

27, rue Grande

77940 La Brosse-Montceaux

06 36 15 48 16 - 06 30 57 95 45

valerieduplouy@gmail.com

porreaux.s@orange.fr

Association n°0773002933 parue au JO du 30/01/99

VIDE  
GRENIERS

Samedi 21 mai 2016

à la Brosse-Montceaux

**Place des Fêtes**

3,50€/ml<sup>1</sup> pour les particuliers

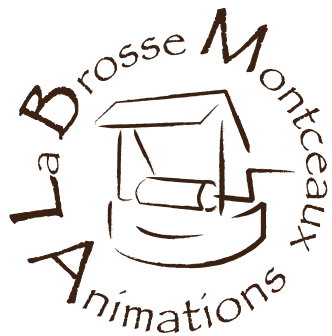
10€/ml<sup>2</sup> pour les professionnels

**Renseignements et réservations :**

**06 36 15 48 16 ou 06 30 57 95 45**

**valerieduplouy@gmail.com**

**porreaux.s@orange.fr**



# RÈGLEMENT ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

**RÉSERVÉ AUX HABITANTS DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES :**  
Laval-en-Brie, Forges, Salins, La Brosse-Montceaux,  
Cannes-Écluse, Varennes-sur-Seine, La Grande-Paroisse,  
Saint-Germain-Laval, Courcelles-en-Bassée, Misy-sur-Yonne,  
Barbey, Marolles-sur-Seine, Esmans, Montereau-Fault-Yonne.

- 1 Le vide-greniers concerne **exclusivement la vente au déballage d'objets usagers** et est réservé aux habitants de la Communauté de Communes des Deux Fleuves ainsi qu'aux professionnels.
- 2 La participation est à 3,50€ le mètre linéaire pour les particuliers et à 10€ le mètre linéaire pour les professionnels.
- 3 Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (tables, chaises, tréteaux).
- 4 La vente se situe Place des Fêtes.
- 5 L'inscription à cette manifestation n'est définitive qu'à réception du paiement et des justificatifs nécessaires. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des exposants si leur nombre dépasse la capacité d'accueil.
- 6 **En cas de non participation, aucun remboursement ne sera effectué.**
- 7 Les emplacements de vente seront attribués à partir de 6h30. Les réservations non occupées à 7h30 seront redistribuées.

- 8 Les véhicules, sur la zone de vente, ne sont autorisés que pour le dépôt de matériel (avant 8h00) ainsi que pour le rangement (après 19h00). Le stationnement des véhicules des vendeurs se fera sur les parkings proches, aucun véhicule ne doit être stationné sur l'aire de vente.
- 9 Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations en tout genre.
- 10 L'inscription au vide-greniers implique le respect de ce règlement.
- 11 En fonction de la législation en vigueur, un registre coté et paraphé par Monsieur le Maire sera remis à la Sous-Préfecture dans les huit jours suivant la manifestation par les organisateurs. Il contiendra les noms et adresses des participants, les numéros et dates de délivrance des pièces d'identité fournies ainsi que les photocopies des justificatifs.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

**VIDE-GRENIERS DU 21 MAI 2016**

**À renvoyer à l'association**

**avant le 13 mai 2016**

LBMA - 27, rue Grande - 77940 La Brosse-Montceaux  
valerieduplout@gmail.com - porreaux.s@orange.fr

	Nbre ml	Prix/ml
Particuliers <sup>1</sup>		03,50€
Professionnels <sup>2</sup>		10,00€
	Total	

**Mode de paiement**  Chèque à LBMA  
 Espèces

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Mail : .....

<sup>1</sup> Joindre une copie de la carte d'identité + une copie d'un justificatif de domicile

<sup>2</sup> Joindre une copie de la carte professionnelle

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en ce qui concerne les dommages de toute nature qui surviendraient aux marchandises et aux matériels ou à cause des marchandises et des matériels. Je déclare me soumettre aux décisions prises par les organisateurs et je m'engage à accepter le règlement.

À ..... le.....

Signature :